

Sous-section 3.—Enseignement professionnel*

Des cours de formation professionnelle au-dessous de l'échelon universitaire sont organisés soit dans des classes régulières et dans des ateliers de formation, soit sous forme d'enseignement non officiel sur place. Il arrive très souvent toutefois que les deux méthodes se complètent, de sorte qu'un apprenti retenu par contrat par une entreprise privée peut fréquenter une école commerciale d'une province à temps partiel ou à plein temps.

L'enseignement professionnel régulier est en majeure partie patronné par des organismes publics, soit par des commissions scolaires dans leurs écoles secondaires, soit directement par des gouvernements provinciaux dans des écoles d'arts et métiers et dans des instituts techniques. Les écoles d'enseignement professionnel privées augmentent à un degré appréciable les services publics de formation; certaines entreprises industrielles forment leur propre main-d'œuvre spécialisée.

Le tableau 15 résume les statistiques sur les classes de formation à plein temps. La durée de ces classes organisées annuellement à l'intention d'apprentis sous contrat de longue durée peut varier de trois semaines dans des écoles d'arts et métiers provinciales à deux ans de cours secondaires professionnels et trois ans de cours post-secondaires dans des instituts techniques provinciaux. Une vaste gamme de cours de spécialisation sont offerts, depuis les cours de courte durée en soudage ou en dactylographie jusqu'aux cours de longue durée pour des techniciens d'instruments ou des mécaniciens d'entretien d'aéronef. Les étudiants qui suivent des cours de formation professionnelle, de deux ou trois ans, dans des écoles publiques secondaires peuvent à la fin de leurs études se procurer un emploi ou poursuivre d'autres études professionnelles régulières dans une école d'arts et métiers ou dans un institut technique.

Outre ces cours de formation professionnelle à plein temps, une foule de cours différents à temps partiel sont offerts par des institutions privées ou publiques comme une variante à l'enseignement à plein temps ou comme moyen d'attirer les personnes qui désirent les suivre à titre de passe-temps.

* Cette question est traitée en détail dans un article spécial intitulé *Évolution récente de l'enseignement professionnel et technique dans le secteur public au Canada* du chapitre XVI sur le Travail. (Voir l'Index.)

15.—Inscriptions de plein temps aux cours de formation professionnelle, année scolaire 1960-1961

Détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.
Publics						
Cours d'arts et métiers.....	836	152	1,447	1,016	8,132 ¹	3,604
Cours secondaires professionnels...	434	130	861	4,706	17,069	61,049
Cours post-secondaires techniques.	—	—	30	61	7,086	3,083
Cours d'apprentissage.....	234	—	267	98	1,497	2,780
Privés						
Cours d'école d'arts et métiers....	—	—	122	—	4,943	1,331
Cours d'école commerciale.....	—	—	575	611	6,563	5,645
Total.....	1,504	3,584		6,492	45,290	77,492
	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Non précisé	Canada
Publics						
Cours d'arts et métiers.....	2,550	2,894	2,821	2,522 ²	—	25,974 ³
Cours secondaires professionnels...	3,457	4,543	10,990	8,020	—	111,259
Cours post-secondaires techniques.	—	105	911	146	—	11,422
Cours d'apprentissage.....	874	1,049	3,697	499	—	10,995 ⁴
Privés						
Cours d'école d'arts et métiers....	476	1,798	786	693	1,505	11,654 ⁵
Cours d'école commerciale.....	826	883	1,551	2,359	—	19,013 ⁶
Total.....	8,183	11,272	20,756	14,239	1,505	190,317

¹ Sans les cours de formation professionnelle donnés aux chômeurs. ² Sans quelque 2,000 étudiants qui paient leurs frais de scolarité. ³ Sans les cours de formation professionnelle donnés aux chômeurs du Québec et environ 2,000 étudiants qui paient leurs frais de scolarité en Colombie-Britannique. ⁴ Il y avait en plus 9,679 étudiants à temps partiel et 390 étudiants suivant des cours par correspondance. ⁵ Sans 10,169 étudiants à temps partiel et 37,679 étudiants suivant des cours de correspondance d'une école d'arts et métiers privée ou d'une école commerciale privée. ⁶ Sans quelque 18,000 étudiants à temps partiel.